



## 1. Généralités

Ce tarif est applicable à tout client raccordé au réseau multimédia, mettant un terme à la totalité ou à une partie des prestations de son contrat (Internet Websud, téléphonie Telsud ou toute autre offre Visionsud) avant l'échéance de ce dernier.

Les frais sont calculés selon la manière suivante :

## 2. Client quittant le réseau multimédia\*

### Général

- Prorata de la valeur du montant initial de la mise en service (CHF 111.50), selon échéance prévue dans le contrat

### Si offre de contrat sur deux ans :

- Facturation des deux mois d'abonnement prévus dans l'offre

### Si téléphonie Telsud :

- Facturation totale des frais d'activation de la téléphonie (CHF 36.25)

## 3. Client résiliant toutes ses prestations sans quitter le réseau multimédia\*

### Général

- Mois de contrat restants jusqu'à l'échéance prévue dans le contrat
- Frais de plombage de la prise multimédia

## 4. Client résiliant l'une des prestations de son contrat

### Général

- Frais administratifs de CHF 50.-

### Si suppression Internet Websud

- Prorata de la valeur du montant initial de la mise en service (CHF 111.50), selon échéance prévue dans le contrat

### Si suppression téléphonie Telsud

- Facturation totale des frais d'activation de la téléphonie (CHF 36.25)

\* par réseau multimédia est entendu le territoire sur lequel Gruyère Energie SA distribue ses prestations multimédia (référence [www.gruyere-energie.ch](http://www.gruyere-energie.ch), réseau multimédia, aire de desserte)

Tous nos prix indiqués hors TVA